



Utilisation du téléphone portable et des écrans

« Répondre aux nécessités de rupture avec les rythmes et les habitudes scolaires et familiales » et « Privilégier les besoins d'épanouissement individuel et de socialisation » sont des objectifs majeurs de nos séjours de vacances. Le centre de vacances, milieu de loisirs, est un temps privilégié pour préparer les enfants et les jeunes sur tous les plans, à mieux affronter les problèmes de la vie et à acquérir leur autonomie.

C'est pour cela que nous régulons l'usage du téléphone portable.

Pour le bon déroulement du séjour, il est demandé de respecter les règles ci dessous. Le directeur du séjour est libre de mettre en place un règlement plus restrictif s'il constate des abus de la part du groupe.

- Entre 12 et 14 ans, les téléphones sont ramassés par l'équipe d'animation et sont distribués à un moment de la journée pour que les enfants puissent contacter leurs parents.
- Pour tous, les téléphones seront ramassés après le coucher et seront rendus après le petit déjeuner
- Les téléphones peuvent servir pour prendre des photos pendant les visites et écouter de la musique sur les temps de transports.
- Interdiction de téléphoner, de recevoir un appel, d'émettre ou de recevoir des SMS, durant les visites et activités proposées ;
- Les écouteurs ou casques sont rangés lors des visites et activités de la journée ;
- Pour les séjours linguistiques, les téléphones sont interdits pendant les cours sauf si le professeur demande aux jeunes de l'utiliser pour effectuer une recherche.
- Les enfants pourront téléphoner et recevoir des appels de leur famille à des moments définis par l'équipe d'animation.
- En cas de problème, les personnes à prévenir en premier lieu sont obligatoirement les animateurs accompagnateurs et non pas les parents. L'information sera, si nécessaire, transmise aux parents par le directeur du séjour
- Avant de publier une photo, une vidéo ou une story sur un réseau social, le jeune devra s'assurer du consentement des autres jeunes figurant sur la publication.
- En cas de manquement à ces règles, les téléphones seront confisqués.

Recommandations : Les objets de valeur tels que les téléphones mobiles, tablettes, jeux électroniques et bijoux, ne sont ni nécessaires ni conseillés. Ni l'association, ni la ville ou le comité d'entreprise, ne pourront être tenus pour responsables en cas de vol, de perte ou de casse.

Signature du Responsable légal

Signature du participant

Association REGARDS

165 avenue Henri Ginoux – 92120 MONTRouGE – France Tél. : 00 33 1 46 38 80 60 – Fax : 00 33 1 46 44 75 06

Email : info@asso-regards.org

Membre : UNAF IDF – Office de Garantie des Séjours Linguistiques

Assurance : RCP MAIF / FMS UNAT

Association loi 1901 – Agrément Tourisme n° AG 092 95 0007 – Agrément Jeunesse et Sports 92 JEP 024